

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)**

*Départs de Saumur pour Nantes.*

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.  
4 — 11 — — — Express.  
4 — 11 — — — matin, Express-Poste.  
9 — 48 — — — Omnibus.

*Départ de Saumur pour Angers.*

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

*Départs de Saumur pour Paris.*

1 heure 59 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — — soir, Omnibus.  
9 — 11 — — — Direct-Poste.

*Départ de Saumur pour Tours.*

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

**PRIX DES ABONNEMENTS.**

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

**CHRONIQUE POLITIQUE.**

Nous trouvons dans l'*Ost-Deutsche-Post* du 22 janvier, le texte même des dix premiers articles de l'acte de navigation du Danube, lesquels en contiennent les principes essentiels et fondamentaux. L'acte se compose de 47 articles; voici, d'après le journal autrichien, les dix premiers :

» Art. 1<sup>er</sup>. La navigation du Danube, du point où ce fleuve devient navigable jusqu'à la mer Noire, et de la mer Noire au point où il devient navigable, sera complètement libre, en ce qui concerne le commerce, autant pour le transport des marchandises que pour celui des personnes; néanmoins, on devra s'en tenir, sous ce rapport, aux dispositions du présent acte de navigation et aux prescriptions de la police fluviale.

» Art. 2. Tous les privilèges exclusifs relatifs à la navigation du Danube, ainsi que toutes les faveurs spéciales accordées jusqu'ici pour la navigation à des sociétés ou corporations quelconques, ou à des particuliers, sont complètement supprimés par le présent acte, et il ne sera accordé dans l'avenir à personne des privilèges ou des faveurs de ce genre.

» Art. 3. Tous les droits correctifs qui subsistaient jusqu'ici sur le Danube, tels que les droits d'étape, d'entrepôt, de débarquement de préemption et autres semblables, sont supprimés par ces présentes pour toujours et à l'avenir; aucun batelier ne pourra être forcé, en raison de ces droits, de s'arrêter dans un port quelconque de ce fleuve, d'y décharger ses marchandises ou de modifier son chargement, ou d'y stationner pendant un certain temps.

» Art. 4. Quant à la poste, la transmission des lettres et des écrits périodiques sera soumise aux règles établies dans chaque Etat riverain. D'autres colis, quels que soient leur poids et leur contenance, ne seront soumis sur le Danube à aucun privilège de la poste.

» Art. 5. La navigation de la haute mer, vers tout lieu d'arrivage sur le Danube, et de chacun de ces lieux vers la haute mer, est libre pour les bâti-

ments de toutes les nations. En conséquence, ces bâtiments pourront toucher à tous les lieux de débarquement situés sur leur trajet, y débarquer en totalité ou en partie les marchandises et les personnes qu'ils auroient amenées de la mer, et y charger des marchandises, et prendre des personnes en destination vers la mer. Dans cette navigation, tous les bâtiments seront traités sous tous les rapports sur le pied de l'égalité complète.

» Art. 6. Les bâtiments qui viendront de la haute mer ou y retourneront, n'auront pas besoin, pour naviguer sur le Danube, d'autres papiers de bord que ceux nécessaires en mer.

» Art. 7. Les bâtiments qui viennent d'une voie navigable en relation immédiate avec le Danube, ou qui y retournent, seront traités également d'après les principes soutenus dans les articles 5 et 6.

» Art. 8. La navigation proprement dite entre les places de débarquement du Danube, sans toucher à la haute mer est réservée aux Etats riverains de ce fleuve.

» Tous les bateaux de ce genre, quand ils sont autorisés conformément aux articles qui suivent, seront traités sur le pied de l'égalité complète en ce qui concerne la navigation du Danube. Ils pourront, en conséquence, transporter des personnes et des marchandises entre tous les lieux de débarquement des Etats riverains sans aucune exception. Néanmoins, ces bateaux et leurs conducteurs sont assujétis dans la navigation intérieure entre les places d'un même Etat riverain aux mêmes prescriptions que ceux de cet Etat même.

» Art. 9. Il est permis à tout entrepreneur de transporter par bateaux, de l'un des Etats riverains, d'instituer dans le territoire des autres, aux lieux de débarquement, des agents de la navigation, d'y établir les bureaux nécessaires à l'entreprise et de se servir sur le même pied que les nationaux des institutions publiques de navigation, comme des places de débarquement, etc. On ne mettra aucun obstacle à la publication de tarifs pour la navigation.

» Art. 10. Tous les avantages qui seront accordés dans un pays riverain aux bateaux d'une nation quelconque concernant la navigation du Danube, se-

ront accordés également à ceux de tout les Etats riverains.

Le dernier courrier de Constantinople nous a apporté aussi des nouvelles de l'ambassade de M. le baron Pichon en Perse :

« La neige était tombée en si grande abondance, nous dit notre correspondant, que les courriers d'Asie n'arrivaient plus. Néanmoins la marche de la légation n'a pas été interrompue.

» Partis d'Erzeroum le 16 novembre, M. le baron Pichon et M. de Saint-Quentin, secrétaire de la légation, sont arrivés à Tauris le 10 décembre, leur caravane ayant souffert toutes sortes de privations par suite du froid. Le thermomètre était descendu jusques à 20 degrés, et le fils du ministre et le secrétaire de la légation auraient eu les doigts gelés s'ils ne s'étaient fait soigner à temps. En quelques endroits les chemins, couverts par 2 mètres de neige, étaient devenus impraticables.

» Quoi qu'il en soit de ces difficultés et des rigueurs de la saison, chaque ville et chaque village envoyait une députation solennelle au-devant du représentant de l'Empereur des Français. Selon une vieille coutume, on sacrifiait devant eux, en signe d'hommage et de présage heureux, un veau ou un mouton. Au moment du sacrifice, le ministre français et son secrétaire étaient invités à passer entre le corps de l'animal soubresautant et sa tête béante encore.

» Un général avec toute sa maison, intendants, cuisiniers, fauconniers, piqueurs, veneurs, palefreniers tenant en main de beaux chevaux du Khorassan et une nombreuse escorte, avaient été envoyés à la frontière de Perse pour recevoir la légation et la conduire jusqu'à Tauris.

» A Tauris, un autre général doit accompagner M. Pichon avec le même cérémonial, jusqu'à Teheran. »

(Constitutionnel.)

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.**

Londres, 24 janvier. — Le paquebot de New-York apporte des nouvelles allant jusqu'au 14, ainsi que 420,660 liv. st.

**FEUILLETON**

**LES DEUX SOEURS.**

ÉPILOGUE. — LES DEUX SOEURS.

(Suite et fin.)

III.

Le soleil penchait vers l'horizon et jetait des reflets de pourpre sur la lagune qui présentait un aspect singulièrement animé; des milliers de gondoles la sillonnaient sur tous les points à la fois, et toutes se dirigeaient vers le même but, la place Saint-Marc.

Une gondole aux couleurs sombres se faisait remarquer surtout par la rapidité de sa course. A l'adresse merveilleuse dont elle glissait entre les autres, les dépassant successivement sans en toucher une seule, on devinait que ceux qu'elle transportait n'avaient rien épargné pour avoir la barque la plus agile et le meilleur batelier de Venise.

Sous la tente, soigneusement fermée, étaient assis un homme et deux femmes; l'homme était Bramante; les deux femmes étaient Bianca et Michaëla. Tous trois gardaient un sombre silence; tous trois écoutaient avec angoisse les paroles qui se prononçaient dans les gondoles que la leur effleurait en passant, et se jetaient de temps à autre un regard désespéré.

— Giacomo, dit tout-à-coup la voix claire et argen-

tine d'une jeune fille, ne m'as-tu pas dit qu'ou lui avait fait encore une fois subir la question?

Bianca tressaillit de tous ses membres, et attendit avec anxiété la réponse qu'allait faire celui qu'on interrogeait.

— Rien n'est plus vrai, répondit Giacomo; le comte a subi la question de l'estrapade il n'y a pas une heure, et la souffrance a été d'autant plus horrible, qu'il avait le bras entamé par une blessure reçue récemment au service de la république. — Que voulait-on donc de lui, puisqu'il est condamné? — Obtenir l'aveu de son crime, mais il a persisté, dit-on, à ne rien dire.

Bramante frappa du pied avec rage, Michaëla plongeant sa tête dans ses deux mains, se mit à sangloter.

— Ah ça! reprit la bonne âme, que ces détails intéressaient comme le programme d'une fête, on a donc avancé l'exécution, car ce devait être pour demain? — Il paraît, fit Giacomo d'un ton d'important, qu'il était urgent d'en finir avec ce grand criminel d'Etat, car mon cousin Teipolo, qui est tailleur du neveu de la sœur d'un valet du bourreau, est arrivé tout à l'heure, tout effaré, m'apprendre que des ordres étaient donnés pour que tout fût terminé bien avant la nuit. On a dit sept heures, mais je ne serais pas étonné qu'on se pressât encore davantage... — Quel crime a-t-il donc commis? demanda l'impitoyable questionneuse. — Je n'en sais rien, Petita, répondit Giacomo; mais cela ne vous regarde pas, ni moi non plus. Il faut que ce soit quelque

chose de bien abominable, pour qu'on ait tant de hâte à l'envoyer régler son compte avec Satan. — Un bien bel homme, que ce Carmagnola! ajouta sentimentalement la jeune fille en manière d'épithète. C'est dommage tout de même!

Bianca écoutait toujours, l'œil fixe et sanglant; Bramante rongea sa moustache, et Michaëla pleura.

Quand ils furent hors de portée de la gondole où Petita et Giacomo conversaient avec un si agréable sans-façon, Bianca dit au capitaine :

— Voyez-vous tout ce monde qui se presse, toute cette foule qui court! Nous n'arriverons pas à temps! — Eh! quel mal y aurait-il à cela, Signora! Vous m'avez dit de monter sur cette gondole, et j'ai obéi; vous m'avez ordonné de vous accompagner jusqu'au lieu de l'exécution, j'ai obéi encore. Mais si Dieu voulait que nous arriverions trop tard, je bénirais sa volonté; car songez que cet affreux spectacle, qui me fait trembler moi-même, vous allez le voir de vos yeux, le contempler dans toute sa tristesse, dans toute son horreur.... Ah! cela me fait mal, cela me tue. — Donnez cet argent au batelier pour qu'il nous conduise plus vite, se contenta de répondre Bianca.

Puis s'adressant à Michaëla, elle poursuivit : — N'est-ce pas, Michaëla, n'est-ce pas que nous voulons le voir une dernière fois? — Oh! oui!... oui! répondit la jeune fille avec exaltation; une fois encore.

Des lettres de New-York confirment l'envoi d'un ambassadeur à Saint Pétersbourg.

Le sénat des Etat-Unis refuse l'augmentation de l'effectif de l'armée.

Une guerre civile dans le Mexique était considérée comme imminente. Le général Alvarez était mort, dit-on.

Les affaires étaient peu animées.

Londres, 25 janvier. — Les cérémonies nuptiales viennent de finir.

Des multitudes immenses ont envahi les rues conduisant au palais; les plus voisines de la résidence royale ont été inabordables pendant toute la journée.

La plupart des boutiques sont fermées et les canons font entendre de nombreuses salves.

Le temps est superbe.

On assure ici qu'une modification ministérielle en Portugal, est imminente.

Madrid, 25 janvier. — Leurs Majestés doivent se rendre à Aranjuez. Elles amènent avec elles le prince des Asturies.

Londres, 26 janvier. — Les augustes époux sont arrivés hier, à 5 heures 3/4, à Windsor. L'enthousiasme était si grand que les élèves du collège d'Eaton ont, eux-mêmes, traîné la voiture jusqu'au palais.

Dimanche dernier à Dublin, un *Te Deum* a été chanté à l'occasion de la conservation des jours de l'Empereur.

Berne, 26 janvier. — Le gouvernement genevois a répondu au Conseil fédéral, que le résultat de l'enquête faite au sujet des réfugiés, n'a amené la découverte d'aucune charge pouvant se rattacher à l'attentat du 14.

Le gouvernement de Genève ajoute qu'il veillera sévèrement à la conduite des réfugiés.

Marseille, 26 janvier. — Les nouvelles de Calcutta, du 24, disent que Sir Colin Campbell rassemblait à Cawnpore une armée pour rentrer dans l'Oude. Les lettres des Indes se plaignent de l'insuffisance des renforts. Une circulaire commerciale dit qu'il faudra un an pour reconquérir le royaume d'Oude.

Les journaux de Constantinople ne contiennent pas de nouvelles. La *Presse d'Orient* accuse l'indiscipline des irréguliers d'avoir causé l'exaspération et les révoltes des populations de l'Herzegowine.

A la date des dernières nouvelles de Perse, M. Murray, le plénipotentiaire anglais, était malade et en danger de mort.

Marseille, 26 janvier. — Des lettres de Rome, du 23, assurent que la police a saisi des lettres indiquant un mouvement insurrectionnel projeté pour le 15 janvier.

Des rassemblements nocturnes attendaient le mot d'ordre.

Les individus arrêtés précédemment à Ascoli avouent que la société secrète dont il faisaient partie avait commis cinquante assassinats politiques depuis 1850.

Le cardinal Spinola est mort le 22 janvier. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

INDES. — Le comité secret de la Compagnie des Indes Orientales a reçu, samedi soir, la dépêche télégraphique suivante, voie de Trieste, en avance sur la malle de Calcutta :

« Calcutta, 24 décembre 1857.

» Les opérations du commandant en chef seront dirigées d'abord contre Futtyghur; une brigade sera envoyée à Akberpore, Etawah et Nynpore. La principale colonne marchera contre Futtyghur. La colonne de Delhi, sous les ordres du colonel Seaton, est arrivée à Allyghur le 12 décembre. Le 7<sup>e</sup> hussards a reçu l'ordre de se rendre de Bénarès à Allahabad.

» Le commandant en chef était encore à Cawnpore le 19; les rebelles sur les frontières de Joudpour se sont séparés en plusieurs détachements; 5 ou 6,000 seulement sont restés dans leur ancienne position. Le brigadier-général Franks est à Joudpour; il a reçu des renforts d'artillerie et d'Européens. La frontière d'Azimghur est menacée par les rebelles qui ont pris possession de plusieurs villages.

» Le brigadier-général Franks se rendra directement à Azimghur pour faire une démonstration de ce côté. Les cipayes ont tenté de passer le Gogra dans le district d'Azimghur; ils en ont été empêchés par notre police et par les villages environnants. Le brigadier Franks n'entrera pas dans l'Oude; il se bornera actuellement à défendre la frontière.

» On dit qu'une force considérable de rebelles et de cipayes s'est concentrée à Selimpour, dans Goruckpore, près la frontière du district de Shapreh.

» Une partie des femmes et des enfants de la garnison de Lucknow ont quitté Allahabad pour se rendre à Calcutta; le reste suivra bientôt. Sir James Outram est toujours avec sa brigade à Alombagh. L'ennemi, en force, est vis-à-vis de lui, mais il n'a pas encore osé attaquer le brigadier; cependant, le 17 décembre on s'attendait à une attaque.

» Une colonne de Ghoorkas, de 900 hommes sous les ordres du maharajah Jung Bahadour, a quitté le Népal pour servir sur le territoire anglais. Cette colonne se rendra d'abord à Gorenkpour.

» Le colonel Durand dit que le shah Zadah et les débris de ses forces ont été faits prisonniers dans le passage de Mokundra par les troupes du chef Bok et les Bheels. Cette nouvelle mérite confirmation.

» Il y a eu une émeute à Kotah. Les troupes ont intercepté une lettre du rajah au colonel Lawrence, l'invitant à envoyer des forces à Kotah. On a attaqué le palais et pris le ministre.

» La cavalerie régulière et l'infanterie de Holkar ont été désarmées, le 13 décembre, sous les yeux de la colonne de Mhow. Le Darbar a promis de punir les coupables. Une nouvelle colonne se rendra par Nagpore à Jubbulpore, et, en cas de besoin, elle pourra aller jusqu'à Sangor, on espère que cette force rétablira la tranquillité dans les territoires de Sangor et Nerbudda.

» Une dépêche télégraphique, venue de Delhi, annonce que, le 16 novembre, la légion de Djoudpour, forte de 6,000 hommes, avait été défaite par la colonne mobile de Showers. Tous les canons de

la légion (au nombre de six) avaient été pris. Le colonel Gérard avait été tué.

» Le 11 décembre, M. Yalé, commissaire de Bhagulpour, à la tête de 100 soldats et matelots, avait surpris et défait le 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie irrégulière, près Purneah, lui avait tué 6 hommes et en avait blessé plusieurs autres.

» G. F. EDMONSTONE,

» Secrétaire du gouvernement de l'Inde. »

Les journaux de Londres publient la dépêche suivante, également adressée au comité secret de la Compagnie des Indes :

» Les rebelles, battus à Cawnpore, se sont enfuis à Bithoor et à Calpee. On leur a pris 38 canons. Le colonel Seaton a encore battu les rebelles à Puttecala, près de Futteyghur, le 17 décembre, avec une perte considérable de leur côté. Il leur a pris 11 canons. Notre perte est insignifiante. Une division, commandée par le capitaine Wolley, a passé le 7 décembre, la rivière Sooneir, et a mis les rebelles en déroute. Le 10 décembre la même division a pris le camp de Bahadoor-Singh, et, le 14, plusieurs chefs ont été pris et pendus.

» A Kotah, les insurgés sont en grand nombre; ils ont, à ce qu'on dit, détrôné le rajah. Les troupes du rana d'Oudeypore se sont révoltées. Les exécutions continuent parmi les troupes rebelles du Holkar.

» Sir Hugh Rose marchera, le 1<sup>er</sup> janvier, au secours de Sangor. Le Punjab et le Scinde sont tranquilles. On rapporte que le rajah Sholapoor a commencé à piller le pays voisin. Il y a eu quelques petits engagements avec les Bheels dans le Peinth.

» On parlait d'un soulèvement dans le Concan, au-dessous du Phonda-Ghat; mais les insurgés se dispersaient à l'approche d'un petit détachement venu de Savam-Warree.

» H.-L. ANDERSON,

» Secrétaire du gouvernement.  
» Château de Bombay, 29 décembre 1857. »  
(Constitutionnel.)

## FAITS DIVERS.

On lit dans le *Droit* :

« C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé que l'affaire du complot sera jugée à la cour d'assises de la Seine, soit le 8, soit le 10 février, et qu'elle sera présidée par M. le premier président Delangle. Aucune détermination n'a encore été prise relativement à la présidence de l'affaire et au jour de l'audience. Nous ne pouvons que répéter que l'affaire viendra probablement aux assises de la première quinzaine de février. » — Havas.

— La route de Batna à Lambèse est achevée depuis le mois de décembre dernier et livrée à la circulation. Celle de Biskra, quoique difficile sur plusieurs points, est cependant carrossable.

Les marais existant au sud et à l'ouest de Batna ont été desséchés par un canal de ceinture et par la création de jardins.

Les forêts des environs de Batna et de Lambèse peuvent fournir aisément le bois de construction et de chauffage nécessaire à la consommation de la province. Les exploitations y sont faites par des coupes régulières, sous la surveillance du service forestier; l'eau est saine et abondante dans cette subdivi-

fût-ce sur l'échafaud!

Bramante jeta la bourse de Bianca au batelier, qui, stimulé par une telle munificence, déploya une vigueur surhumaine et fit glisser sa gondole sur la lagune avec la rapidité d'une flèche. Au bout de dix minutes, il touchait la place Saint-Marc.

Bramante et les deux sœurs possaient à peine le pied sur le sol, lorsqu'à la clarté rougeâtre que jetaient les rayons du soleil couchant, ils virent se dresser devant eux, sur un échafaud élevé entre les deux colonnes, deux hommes, dont l'un tenait à la main une hache étincelante, l'autre avait les mains attachées derrière le dos et un bâillon dans la bouche; malgré cette position dégradante, il conservait un air de noblesse et de dignité qui ne permettait pas de le méconnaître.

A l'aspect d'un traitement aussi indigne infligé à un aussi grand homme, un long murmure circula dans la foule, indignée de tant de barbarie et de cruauté. Mais au même instant, avant que Bramante pût faire un geste, avant que les deux filles pussent jeter un cri, Carmagnola avait posé la tête sur le billot, la hache avait brillé dans l'air et était retombée avec un bruit mat, dont l'écho retentit dans le cœur de tous les assistants.

Bramante entendit derrière lui deux cris étouffés. Il se retourna : Michaëla et Bianca se tenaient étroitement embrassées et échangeaient ces seuls mots au milieu de leurs larmes :

— Ma sœur! ma sœur!

## IV.

A travers l'épouvantable confusion de ses idées, Bramante poursuivait un projet dont le travail, grandissant dans son cerveau, n'eût pas été interrompu par les fanfares du jugement dernier.

Il parcourait Venise d'un air préoccupé, allant, venant, et questionnant; on l'eût pris pour un fou. Jamais, pourtant, pensée plus unique et mieux suivie n'avait rempli la tête d'un homme et guidé ses pas.

Ce que voulait Bramante on le verra plus tard. Mais, pour accomplir ce dessein, il était indispensable qu'il sût ce qu'était devenu le procureur Simonetta pendant l'heure qui avait suivi le supplice du comte. Il parvint, à force de questions et de démarches, à apprendre que Sa Seigneurie était allée se délasser des soucis et des émotions de la journée chez une certaine Serafina, moitié comédienne, moitié courtisane, qui était connue à Venise pour faire un placement avantageux de ses faveurs et en tirer un bon produit. Messer Ugo était pour le quart d'heure, si l'on en croyait les méchantes langues, celui qui payait les caprices et les folies de la belle Serafina. Bramante apprit par la même occasion, que le procureur rentrait toujours vers minuit pour conserver les bienséances et ne point donner prise aux caquets.

Ces renseignements suffisaient au capitaine. Il s'en fut

droit à la demeure d'Ugo Simonetta, et sollicita la permission de l'attendre dans son cabinet.

— Impossible, lui répondit assez malhonnêtement un valet, revenez demain. — Comment vous nomme-t-on, *Monseigneur*? demanda Bramante en s'inclinant, comme s'il n'eût pas connu la qualité de celui qui venait de lui répondre. — Lazzarino, dit celui-ci. — Eh bien, Lazzarino, mon ami, ou plutôt double coquin que vous êtes, regardez ceci et voyez ce que vous avez à faire.

Et il lui montra la médaille que lui avait remise le doge Foscarelli.

— Ah! pardon! pardon! s'écria Lazzarino en tombant à genoux. Grâce, Messer! ne me perdez point! Mais vous ne m'aviez point averti... Je ne savais pas... Dites, ordonnez, je suis prêt à obéir. — A la bonne heure, dit le capitaine. On a bien de la peine à tirer quelque chose de vous.

Puis reprenant d'une voix plus grave :

Au nom du Conseil des Dix...

Lazzarino s'inclina.

— Il faut m'introduire dans le cabinet du procureur. — Venez, dit Lazzarino, venez.

Quand ils furent dans le cabinet :

— Où donne cette fenêtre? demanda Bramante. — Sur la lagune, répondit le valet. Oh! une vue superbe! — A quelle heure reviendra votre gracieux maître? — Un peu

sion; l'aménagement est l'objet de grands soins de la part de l'autorité militaire. On a découvert, à 1,500 mètres de l'enceinte de Batna, plusieurs sources qui, réunies, donnent un volume de douze cents litres à la minute. La répartition de cette eau dans l'intérieur de la ville permet d'arroser facilement les arbres des promenades et contribue puissamment à la propreté des rues.

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« M. Ismeur, maître jardinier au Sablon, en faisant défoncer une pièce de vigne pour en extraire du sable, vient de mettre au jour une grande quantité de sépultures antiques, non loin de la rive gauche de la Seille et de la route de Magny. Il s'agit de déterminer l'origine de ces sépultures qui étaient restées ignorées jusqu'à ce jour. Il est à noter que ces ossements proviennent de différentes époques, et, si l'on en croit des médailles trouvées au milieu de ces débris, ces sépultures remonteraient au temps de Constantin et se seraient continuées jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

» M. Ismeur a trouvé deux médailles frappées au coin de Constantin, une médaille d'argent de Louis XV en 1640, une autre de Charles V, et deux plus anciennes d'un archevêque de Mayence. Ces tombeaux occupent plusieurs couches : ceux qui sont enfoncés le plus profondément sont des coffres de pierre rangés en ligne du nord au sud, les pieds tournés vers l'orient, suivant l'usage antique; quelques-uns de ces coffres sont sculptés à l'intérieur en formes de cannelures chevronnées, ce qui permet d'attribuer ces sépultures à l'époque des Mérovingiens; au-dessus de ces coffres, recouverts de pierres plates, se trouvent d'autres cercueils à deux compartiments en maçonnerie cimentée, et au-dessus sont des ossements entremêlés de gros clous de fer qui ont dû fermer des cercueils de bois. Un crâne a été trouvé portant les traces de l'opération du trépan.

» Au milieu de ces restes humains, on a déterré des poteries de grès, des tuiles romaines à cannelures en spirales et en zigzag, des poteries noires, des morceaux de fioles en verre qui dénotent des sépultures romaines. Ce cimetière était fermé par un mur que soutenaient des contreforts; à une de ses extrémités, il y avait une construction dont les murs étaient peints à fresque. M. Ismeur en a sauvé de la pioche quelques débris fort intéressants qui représentent des feuillages et des rinceaux très-bien conservés. C'était peut-être l'ancienne chapelle Saint-Fiacre, fondée au XII<sup>e</sup> siècle, en souvenir de la paix qui fut scellée en cet endroit entre les bourgeois de Metz et les seigneurs du pays, sous les auspices de saint Bernard. Les chroniques nous disent que cette chapelle, démolie en 1552, lors du siège de Metz par le duc de Guise, se trouvait au ban Saint-Clément, près de la Fontaine-Brûlée; et les sépultures dont nous parlons se trouvent sur l'ancien ban Saint-Clément, près de la Fontaine-Brûlée.»

— Voici une légende assez curieuse au sujet du vin de Mâcon :

En 1660, le Beaujolais et le Mâconnais n'avaient d'autres débouchés que la consommation locale et celle des pays environnants. La culture de la vigne était négligée; le vin ne se vendait pas. Claude Brosse, qui avait une cave bien garnie, conçut le hardi projet d'aller jusque dans la capitale

chercher un débouché à sa récolte. Il mit deux pièces de son meilleur vin sur une charrette, attela à cette charrette les bœufs les plus robustes de son écurie, et se mit en route pour Paris; le trente-troisième jour de son voyage il y arrivait.

La semaine suivante, la messe du roi, qu'on célébrait au château de Versailles, fut troublée par un curieux incident. Lorsque l'officiant arriva à un moment de la cérémonie durant lequel tous les assistants devaient être à genoux, le roi, promenant son regard sur la foule, remarqua une tête d'homme qui dépassait toutes les autres. Il supposa qu'un des assistants était resté debout. Il ordonna à l'un des officiers d'aller faire agenouiller cet irrespectueux personnage. L'officier revint quelques instants après annoncer au roi que l'homme qui avait attiré son attention était réellement agenouillé, mais que sa haute taille avait pu causer l'erreur de S. M. Louis XIV ordonna que cet homme lui fût amené à l'issue de la messe.

Une heure après, on introduisit auprès du roi Claude Brosse, vêtu comme les paysans du Mâconnais, coiffé d'un large feutre et la poitrine couverte d'un grand tablier de peau blanche, qui descendait jusqu'aux genoux, ne laissant voir que les jambes chaussées de longues guêtres de toile grise.

« Quel motif vous amène à Paris? » lui dit le roi.

Claude Brosse fit un beau salut et répondit sans se troubler qu'il arrivait de la Bourgogne, avec un char traîné par deux bœufs, amenant avec lui deux tonneaux de vin. Ce vin était excellent, et il espérait le vendre à quelque grand seigneur.

Le roi voulut le goûter sur-le-champ : il le trouva bien supérieur à celui de Suresnes et de Beaugency, qu'on buvait à la cour. Tous les courtisans demandèrent alors à Claude Brosse du vin de Mâcon, et l'intelligent vigneron passa le reste de sa vie à transporter et à vendre à Paris le produit de ses vignobles.

Le commerce des vins de Mâcon était fondé. Aujourd'hui ce commerce jette, chaque année, six à huit cent mille hectolitres de vin sur la place de Paris. Il y a loin de là, comme on le voit, aux deux tonneaux du vignoble de Charnay.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 23 janvier 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. *Courrier de Paris*, par André. — Retour de l'Opéra de LL. MM. l'empereur et l'impératrice des Français, le 14 janvier 1858, par Delaunay. — *La Fille du millionnaire*, comédie en trois actes et en prose, par M. Emile de Girardin. — Maison de plaisance de S. A. R. la grande-duchesse Stéphanie de Bade, à Nice, par Léo de Bernard. — Biographie de MM. Chaix-d'Est-Auge et Berryer, par Petit-Jean. — LL. AA. RR. la princesse Victoria-Adélaïde d'Angleterre et Frédéric-Guillaume de Prusse par Léo de Bernard — Chatterton et le lord-maire, par F. G. — Exploration du cours et des affluents du Chou-Kiang, par Fulgence Girard. — Hôtel-de-Ville d'Arras, par le capitaine Mac-Vernoll. — Les Cacolets, par Delaunay. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Le château de Chaveroche, par Achille Cibot.

GRAVURES. LL. AA. RR. la princesse Victoria d'Angleterre et Frédéric-Guillaume de Prusse. —

Hivernage dans la Baltique. — Comédie-Française : *Chatterton*, par M. le comte Alfred de Vigny. — Canonnières anglaises et françaises mettant l'embargo sur les jonques chinoises. — Retour de l'Opéra de LL. MM. l'empereur et l'impératrice, après l'attentat du 14 janvier 1858. — Maison de plaisance de S. A. R. la grande-duchesse Stéphanie de Bade, à Nice. — Place de l'hôtel-de-ville à Arras. — Souvenirs de la Kabylie : les Cacolets, appareils pour le transport des blessés. — M. Chaix-d'Est-Auge. — M. Berryer. — Le château de Chaveroche. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Soixante-dix-huit communes de l'arrondissement de Saumur ont envoyé des adresses à l'Empereur et à l'Impératrice, pour témoigner de leur indignation contre les auteurs de l'attentat du 14 janvier.

Nous faisons savoir que 8 places comme élèves musiciens à l'École impériale de cavalerie sont vacantes en ce moment.

Nous rappelons que, d'après l'organisation des musiques militaires, la position des élèves musiciens est bien améliorée. — Les engagements se font à l'âge de 17 ans. On pourra s'adresser à M. Brück, chef de musique à l'École impériale de cavalerie, pour les renseignements.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

D'après les nouvelles du 14, des Etats Unis, le général Walker était parti pour le Sud, laissant le soin de ses démêlés avec le gouvernement à ses amis de Washington. — Havas.

Des nouvelles de Vera-Cruz portent qu'une forte opposition à Comonfort se déclare sous la direction du général Parodi. Comonfort a nommé un nouveau ministre dont font partie Alecatris Esparto, Cerdo et Payno. Le 1<sup>er</sup>, il a quitté la capitale à la tête d'une division de troupes, on ne connaissait pas sa destination. La guerre civile était considérée comme inévitable. — Havas.

M. LÉON CAZEAUX, CHIRURGIEN-DENTISTE, a l'honneur d'informer ses clients qu'il sera à Saumur jeudi et vendredi 28 et 29 janvier, hôtel *Budan*. (51)

#### BOURSE DU 26 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 13 cent. — Ferme à 69 53.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 94 50.

#### BOURSE DU 27 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 94 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

avant minuit. — C'est certain? — Oh! Sa Seigneurie n'y manque jamais. — Y a-t-il beaucoup de domestiques ici? — Je suis le seul. — A merveille.

Il y eut un court silence. Bramante reprit :

— Monsieur Lazzarino, dites-moi une chose. — Je vous écoute, Signor. — Quelle est l'église la plus éloignée d'ici? — C'est la petite chapelle de San-Geronimo, Monseigneur, qui est située tout-à-fait à l'autre extrémité de la ville, et qui tombe presque en ruines à l'heure qu'il est. — Combien faut-il de temps pour y aller et en revenir? — Plus de deux heures. — Eh bien, monsieur Lazzarino, au nom du conseil des Dix, je vous ordonne de partir immédiatement pour la chapelle de San Geronimo, de vous y agenouiller dévotement et d'y faire une prière qui ne durera pas moins d'un grand quart-d'heure, prière où vous demanderez à Dieu, dans l'intérêt de tout le monde, la récompense des bons et l'extermination des méchants. — Mais... hasarda le valet. — Au nom du conseil des Dix... répéta Bramante. — J'y vais, dit Lazzarino; mais avant que je m'en aille, Votre Excellence ne désire pas quelque chose? — Quoi? Un flacon de quelque fine liqueur. — Démon, tu n'entends donc pas que je viens pour affaire?

Puis se radoucissant tout-à-coup :

— Je te sais toujours gré de l'intention; va! — Si Votre Excellence voulait alors accepter un sorbet? — Un sorbet! Qu'est-ce que cela, un sorbet? de la glace, n'est-

ce pas? quelque chose qui adoucit, qui rafraîchit? Al-lons, Mon Excellence prendra un sorbet; va!

Lazzarino apporta le sorbet.

— Et maintenant va-t'en bien vite à San-Geronimo. Je ne t'attends pas avant deux heures et demie d'ici.

Lazzarino sortit fort intrigué de ce qu'on l'envoyait faire à cette chapelle.

— Après tout, pensa-t-il, c'est le conseil des Dix qui le veut.

Bramante dévora le sorbet en deux bouchées, et murmura :

— Bah! toute la glace des Apennins viendrait se fondre dans ma gorge, qu'elle ne parviendrait pas à l'humecter. C'est du feu que j'ai là, et c'est une autre rosée que celle-ci qu'il me faut pour l'éteindre.

Et le capitaine, s'étant accoudé sur la fenêtre, se mit à respirer l'air du soir à pleins poumons. Son attente ne fut pas bien longue. Une demi-heure s'était à peine écoulée, lorsqu'un coup sec se fit entendre au dehors.

A ce coup unique, qui dénotait le caractère despotique, violent et absolu du maître, Bramante posa machinalement la main sur la poignée de sa dague, et alla à sa rencontre.

Ugo Simonetta, car c'était bien lui, entra presque aussitôt, maugréant contre son domestique, qui n'était pas là pour le recevoir. Tout-à-coup il se trouva face à face avec Bramante.

— C'est Lazzarino que vous demandez? dit le capitaine en s'inclinant ironiquement; mon Dieu! j'en suis vraiment désolé, mais je l'ai envoyé faire une commission. — Que signifie... — Rien de plus simple, signor procureur; je vous ai promis, en présence de monseigneur le doge, de vous adresser mes excuses pour l'impolitesse dont je me suis rendu coupable envers vous, et je viens vous prier de les agréer.

Le Vénitien comprit le danger qui le menaçait, mais il dissimula son émotion sous le masque de la froideur qui lui était habituel.

— Je vous fais grâce de cette comédie, signor capitaine, dit-il d'une voix assez calme, je vous serai seulement obligé de m'apprendre comment il se fait que vous ayez pu pénétrer ici? — Je conçois que cela vous surprenne; mais permettez-moi de vous le dire, messer Ugo, c'est là un point peu important à éclaircir pour un homme qui n'a pas une heure à vivre. — Misérable! tu voudrais m'assassiner? s'écria Simonetta. — Tuer un homme qui est innocent, sachant qu'il est innocent, comme viennent de le faire vos sénateurs; je tuer tout en reconnaissant qu'il n'est pas coupable, car tels sont les termes de votre jugement secret, et je conçois très-bien qu'on se cache pour rendre de pareilles sentences, tuer un homme ainsi, voilà ce que j'appelle un assassinat, Signor! Mais tuer le misérable, le tigre aussi lâche que cruel qui s'est fait le promoteur, l'instrument actif,

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A LOUER**

Une PROPRIÉTÉ, situé à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas. Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M<sup>me</sup> HOUTAPEL. S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX. (684)

**Changement de Domicile.**

L'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> DION, située actuellement rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79, est transférée en face, même rue, n<sup>o</sup> 52. (9)

**MAISON**

Située rue Beaurepaire, Anciennement occupée par M<sup>me</sup> veuve Callouard,

**A VENDRE OU A LOUER, PRÉSENTEMENT**

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve de FOS-LETHEULLE, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (236)

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine, Une MAISON avec vaste jardin, faisant l'angle de la rue Doucan et de la rue des Boires. S'adresser à M. BUCAILLE, propriétaire. (17)

**LA PAIX,**

Compagnie d'assurances mutuelles et à prime fixe pour l'exonération du service militaire, rue de Noailles à Versailles. S'adresser, à Saumur, à M. GAUTHIER, rue du Temple, 30; A Genes, à M. DUFOUR, huissier; A Vihiers, à M. CHAILLOU; A Montreuil-Bellay, à M. NICOLAS, secrétaire de la mairie. (44)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

**FONDS A PLACER**

Sur hypothèque.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**FONDS A PLACER.**

Diverses sommes sur hypothèque. S'adresser audit notaire. (731)

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

Une MAISON avec écurie et remise, située rue de la Petite-Douve, 27. (43)

**PORTION DE MAISON**

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne. Pour la St-Jean prochaine. On fera tous les changements désirables. S'adresser à M. LEROY, même rue.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1859.

**L'HOTEL DE FRANCE**

Très-bien achalandé. Rue d'Orléans, à Saumur. S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire, ou à M<sup>me</sup> veuve LECHAT.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1858, UNE MAISON, AUJOURD'HUI CABÉ DE LA MONNAIE, rue de la Fidélité et rue de la Monnaie. S'adresser à M. BODIN, rue Saint-Nicolas. (30)

**A VENDRE**

MAISON et JARDIN, Sur la levée d'Enceinte, ancien Tir au pistolet. S'adresser à M. BILLES, maître d'armes à l'Ecole. (53)

M<sup>e</sup> SIMON, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (52)

**EXPOSITION UNIVERSELLE 1855 CONSERVATEUR DENTAIRE PRIX 2 fr. 50 le flacon. 1 fr. 50 le 1/2 fl.**

**EAU DE PHILIPPE** Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Médecins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. — Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 125, à Paris. (Déposé.) Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff.-parf., rue d'Orléans.

**EAU D'ALBION** POUR LA TOILETTE. Ce produit, qui peut être regardé comme le dernier secret de la chimie, est bien supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; 30 années de succès lui ont valu une préférence justement méritée. GELLÉ FRÈRES, à Paris, 35, rue des Vieux-Augustins, et chez M. AVRILLON, M<sup>e</sup> parfumeur à Saumur. (619)

# GRAND AVANTAGE.

En envoyant un mandat de dix francs sur la poste à MM. LAVOISIER, MAZADE et C<sup>o</sup>, 156, rue Montmartre, à Paris, on aura droit à un abonnement d'un an au journal la France et à trois billets de Loterie, dont deux de la Loterie du Vase d'Argent et un de la Loterie de Notre-Dame-de-Melun. Les lots à gagner sont de 20,000 fr., 10,000 fr., etc., etc. — Le journal la France est dans sa deuxième année; il paraît une fois par semaine, format des grands journaux, contient les nouvelles diverses les plus intéressantes de Paris, de la province et de l'étranger; les cours des marchandises françaises et étrangères, et donne des feuilletons très-intéressants (Affranchir). (41)

## CARTE DE L'INDE COLORIÉE.

Toute personne qui adresse franco à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris, trois timbres-poste de 20 centimes, reçoit immédiatement le numéro du Journal amusant qui contient la carte de l'Inde. Cette carte est coloriée, ce qui permet de distinguer les différentes provinces des possessions anglaises, et les positions des Anglais et des insurgés sont indiquées par des couleurs différentes; en sorte qu'on suit avec facilité les opérations militaires. Le Journal amusant et le Musée Français-Anglais ne coûtent ensemble que 17 fr. par an, 10 fr. pour six mois, 5 fr. pour trois mois. — Ils donnent tous deux des dessins sur la guerre des Indes. On s'abonne en envoyant un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.

acharné, impitoyable de ce meurtre infâme, oh! cela, Monseigneur, ce n'est pas un assassinat, mais une action louable, un acte de justice édifant en même temps qu'une jouissance ineffable qui fera la joie de mes vieux jours et compensera là-haut, j'en suis sûr, toutes les petites peccadilles dont j'ai pu me rendre coupable ici-bas. — Un homme a divulgué les secrets du Sénat, c'est le doge; il s'est rendu coupable du crime de haute trahison. — Vous l'avez dit, Monseigneur, c'est le doge; et du moment que je vous fais cet aveu, du moment que je le dénonce, moi qui lui ai juré le secret sur mon épée, c'est que vous êtes déjà mort! Pour peu que vous ayez d'intelligence, vous devez comprendre cela. — Ah! misérable! misérable! s'écria le Vénitien hors de lui. Mais cela ne se peut pas! ajouta-t-il en passant la main sur son front tout emperlé de sueur. — Et il se précipita vers la porte. — Vous n'avez donc pas vu, dit tranquillement Bramante, que je l'ai fermée à double tour? — Lazzarino! cria le procureur qui commençait à perdre la tête. — Vous appelez Lazzarino; mais vous savez bien qu'il est sorti. Et voulez-vous que je vous dise ce qu'il est allé faire? Il est allé prier Dieu pour le triomphe des bons sur cette terre et la punition des méchants! — Et Bramante alla jeter un coup-d'œil sur le balcon. Profitant de ce mouvement, Ugo tira un stylet de sa ceinture et se rua sur le capitaine. Celui-ci avait prévu

le coup; il se retourna, saisit le procureur par le milieu du corps, le pressa si vigoureusement contre lui, qu'il lui fit exaler comme un râle, le souleva d'une main au-dessus de la lagune, de l'autre lui tint le poignard sur la gorge, et s'écria: — Tiens, misérable! meure dans ta poitrine cette parole hypocrite et lâche qui ne savait proférer que le mensonge et qui a tué Carmagnola avant la hache du bourreau. Ugo Simonetta fit un dernier effort pour crier, mais un flot de sang l'étouffa, et au même instant l'eau de la lagune s'ouvrit avec un bruit sourd pour engloutir un cadavre. Deux heures après cette scène, une gondole emportait loin de Venise Bramante et les deux sœurs. La lune, blanche comme un disque d'argent, jetait comme un tapis de diamant sur l'Adriatique, qui s'étalait, calme et majestueuse dans un lointain sans bornes. Une petite étoile apparut soudain à l'horizon, au point même vers lequel étaient continuellement fixés les yeux des deux jeunes filles. La même pensée, pleine de consolations à la fois douces et amères, traversa leur esprit et communiqua à leurs traits une émotion puissante. Elles se comprirent d'un coup-d'œil se rapprochèrent l'une de l'autre, puis se prenant par la main et s'agenouillant toutes deux, elles se mirent à contempler l'é-

toile dans un religieux silence. On eût dit que cette étoile était pour elles la suprême image de celui qu'elles avaient tant aimé et qu'elles lui envoyaient leurs deux âmes dans ce triste et dernier regard. A quelque temps de là, Bramante entra au service du Pape. S'étant fait blesser mortellement dans une embuscade, il répondit à un de ses soldats qui l'avait prévenu du danger et qui lui reprochait de n'avoir pas écouté ses conseils: — J'avais mon idée, va; je suis content. Quant à Michaëla et à la fille de Visconti, elles se réfugièrent dans un couvent de carmélites, se proposant d'y demander simplement l'hospitalité, mais où elles formèrent bientôt le projet de prononcer des vœux éternels. Michaëla fit tous ses efforts pour détourner Bianca d'une résolution aussi extrême; mais la fille de Visconti persista fermement dans sa volonté. — Amie, dit-elle un jour à Michaëla, s'il était vivant, cette double affection que nous ressentons si pure et si profonde pour celui qui a tant souffert, serait peut-être entre nous une cause de séparation et de défiance. Mais il n'est plus: restons unies, restons sœurs. Nous serons deux à prier pour lui! MOLÉ-GENTILHOMME. (Echo des Feuilletons.) Saumur, imprimerie de P. GODET.